



Licenciement cdi faute grave et réelle

Par **steph11**, le **01/08/2017** à **02:14**

bonjour

j'ai travaillé pendant quinze ans en cdi, j'étais licencié pour faute grave et réelle pour cause absence injustifié, j'ai reçu mon solde de tout compte avec mon attestation assedic. je suis inscrit a pole emploi depuis le 23/04/2017 pour avoir les assedics je n'ai toujours rien reçu. je voudrais savoir si cela est normal? et je voudrais savoir si j'ai le droit a avoir mes assedics? je vous remercie par avance.

Par **jos38**, le **01/08/2017** à **10:40**

bonjour. contactez pole-emploi pour savoir si votre dossier est complet

Par **morobar**, le **01/08/2017** à **15:29**

Bonjour,

En effet cette situation est anormale.

Le licenciement quel qu'en soit la cause constitue une perte involontaire d'emploi et rend donc éligible aux allocations de retour à l'emploi ou ARE (chômage).

Compte tenu de la durée de cotisation, le délai de carence est vraisemblablement purgé.

L'absence de tout versement doit être consécutif à un dossier incomplet et de demandes complémentaires de Pole-emploi non satisfaites.

Souvent Pole emploi attribue à l'inscription un numéro d'allocataire et un mot de passe pour accéder à l'espace personnel via Internet.

Les courriers de Pole-emploi y sont tous pour consultation et suite à donner dans la partie "échanges avec Pole-emploi".